

SESSION DU 20 MARS 2025

Vœu du groupe L'écologie ensemble

Pour un meilleur contrôle des établissements scolaires privés

L'institut Notre-Dame-de-Bétharram (Pyrénées - Atlantiques), établissement scolaire privé sous contrat avec l'Etat, a été le triste théâtre de nombreux faits d'agressions physiques, psychologiques, sexuelles et pédo-criminelles commises par des personnels religieux ou laïcs, ainsi que des élèves.

Malgré les très nombreuses procédures, plaintes ou témoignages auprès des autorités rectorales, judiciaires, mais aussi religieuses, ce n'est qu'à la suite d'une enquête menée par Médiapart, publiée au début de l'année 2025, que cette affaire éclate au grand jour et prend alors un tournant sociétal et politique majeur, jusqu'à mettre en cause directement le premier Ministre François Bayrou, pour avoir eu directement connaissance des faits.

Le dossier des victimes de Bétharram contient aujourd'hui 130 plaintes dont 60 d'ordre sexuel.

Cette affaire fait évidemment écho à d'autres cas, eux aussi passés trop longtemps sous silence, y compris dans notre région, comme ceux des victimes du Petit Séminaire de Chavagne en Paillers en Vendée.

Cette affaire fait apparaître de graves manquements en termes de contrôle des autorités éducatives au sein des établissements privés sous et hors contrat et illustre un manque de moyens criant pour prévenir les violences, protéger des élèves et recueillir la parole des témoins et victimes. Au-delà des établissements privés, l'institution scolaire fait face à une grave crise concernant la généralisation de faits de violence. Ainsi, le 3ème baromètre de l'Éducation d'Apprentis d'Auteuil, paru en octobre 2022 souligne que 68 % des jeunes des Pays de la Loire disent avoir subi des violences à l'école. Parmi ces faits de violences, 43% des jeunes mentionnent des violences psychologiques à leur égard, 28% sont victimes de harcèlement moral et 16% sont victimes de sexisme ou de harcèlement sexuel.

Créée au début du mois de mars, la commission d'enquête parlementaire sur "les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires publics et privés" a pour mission "d'investiguer, interroger la responsabilité de l'État dans les affaires de violences" dans l'objectif "d'améliorer l'action de l'Etat" et de "faire de la transparence dans ces situations de violences" afin d'éviter "d'autres Bétharram". Parmi ses actions, la commission d'enquête a mené cette semaine une succession de contrôles dans des établissements en Nouvelle-Aquitaine.

Alors que les contrôles sont actuellement jugés insuffisants dans les établissements privés, la ministre de l'Éducation, Elisabeth Borne, a annoncé en début de semaine la création d'un plan contre les violences dans l'enseignement privé sous contrat.

Avec la Bretagne, c'est en Pays de la Loire, que la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est la plus élevée de France. Ceci est particulièrement le cas en Maine et Loire et en Vendée où ce sont respectivement 47% et 51,7% des élèves du second degré qui sont scolarisés dans des établissements privés. Plus globalement, la chambre régionale des comptes, dans un rapport de juin 2023 concernant l'enseignement privé sous contrat, illustre que l'académie de Nantes est celle avec le plus d'élèves inscrits dans le secteur privé sous contrat à la rentrée 2022 (1er et 2nd degrés) avec 260 211 élèves.

Au vu de la récente actualité et de l'importance du nombre d'élèves scolarisés dans la région Pays de la Loire dans un établissement scolaire sous contrat, le Conseil régional, soucieux de défendre et d'assurer la sécurité et le bien-être de l'élèves des élèves de la région demande à l'Etat :

- **De réaliser une inspection de l'ensemble des établissements privés de la Région d'ici un an.**



**Claire SCHWEITZER, conseillère régionale
et l'ensemble des élu.e.s L'écologie ensemble**